

Lutte contre les perturbateurs endocriniens

La ville de Cergy a signé, lundi 17 octobre 2022, la charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens ». Découvrez les engagements de la ville.

Les perturbateurs endocriniens, qu'est-ce que c'est ?

Les perturbateurs endocriniens sont des substances chimiques que l'on trouve dans les produits cosmétiques, alimentaires et ménagers et qui ont des effets néfastes sur la santé humaine (infertilité, cancers, obésité...).

L'Organisation mondiale de la santé et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement considèrent les perturbateurs endocriniens comme « une menace mondiale à laquelle il faut apporter une solution ».

La charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens »

Les 5 engagements de la Charte

- **Interdire l'usage des produits phytosanitaires et biocides** qui contiennent des perturbateurs endocriniens, sur leur territoire en accompagnant les particuliers et les propriétaires de zones et d'établissements privés désirant appliquer ces dispositions ;
- **Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens** dans l'alimentation en développant la consommation d'aliments biologiques et en interdisant l'usage de matériels pour cuisiner et chauffer comportant des perturbateurs endocriniens ;
- **Favoriser l'information** de la population, des professionnels de santé, des agents publics, des acteurs économiques de l'enjeu des perturbateurs endocriniens ;
- **Mettre en place des critères d'éco conditionnalité** interdisant les perturbateurs endocriniens dans les contrats et les achats publics ;
- **Informers tous les ans les citoyens** sur l'avancement des engagements pris.

Les engagements de la ville de Cergy

La charte signée par 200 communes le lundi 17 octobre 2022 définit des objectifs

qui se traduisent à Cergy par une politique d'achats responsables.

- **Recours aux écolabels étendu** à l'achat de fourniture des couches et des produits d'entretien dans les crèches.
- **Suppression progressive des emballages plastiques à usage unique**, un enjeu majeur pour la santé humaine et la santé de l'écosystème
- Les équipements municipaux seront désormais dotés de **nouveaux meubles** sans formaldéhyde, benzène, styrène, phtalates et retardateurs de flamme selon la réglementation en vigueur.
- Lors des travaux, la municipalité s'engage à acheter **des revêtements au sol et des peintures moins polluants, étiquetés A+**.
- **Formation** des agents municipaux et **actions de sensibilisation** auprès des citoyens.

à consulter

[Livret d'information sur les perturbateurs endocriniens édité par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise \(www.calameo.com\) \(ouverture dans un nouvel onglet\)](#) [En savoir plus sur la charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » \(www.reseau-environnement-sante.fr\) \(ouverture dans un nouvel onglet\)](#)

Ce contenu vous a-t-il été utile ?

0 0

Retirer mon vote

Merci pour votre retour.

Aidez-nous à nous améliorer (facultatif) [Envoyer le commentaire](#)